



ASSEMBLEE GENERALE
77^{ème} session
Rome, 6 décembre 2018

UNIDROIT 2018
A.G. (77) 5
Original: anglais/français
novembre 2018

Point n° 7 de l'ordre du jour: Ajustements au Budget de l'exercice financier 2018

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

<i>Sommaire</i>	<i>Explication des ajustements proposés par le Secrétariat au Budget 2018</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Prendre note des prévisions des recettes et des dépenses pour l'exercice financier 2018 et approbation des ajustements</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>UNIDROIT 2017 – Budget 2018; UNIDROIT 2018 - Comptes des recettes et des dépenses pour l'exercice financier 2017; UNIDROIT 2018 – F.C. (85) 3</i>

1. Il est de coutume que le Secrétariat soumette d'abord à la Commission des Finances, puis à l'Assemblée Générale, à l'automne, un document indiquant les ajustements qui pourraient être nécessaires au Budget de l'exercice financier en cours sur la base des Comptes disponibles pour l'exercice financier précédent, des comptes partiels disponibles pour l'exercice financier en cours ainsi que toutes autres modifications dues à des circonstances exceptionnelles.

2. Au moment de la rédaction du présent document, le Secrétariat considère qu'il est nécessaire d'introduire quelques ajustements au Budget de l'exercice financier 2018, comme cela est indiqué dans les notes au budget révisé qui figurent dans l'Annexe au présent document. Le Secrétariat estime prudent d'anticiper un déficit dans les recettes ordinaires de € 129.483,68. Tout en encourageant les Etats membres à verser leurs arriérés dans un délai convenable, le Secrétariat propose de compenser autant que possible cette perte de ressources ainsi que toute dépense imprévue en 2018 par une réduction des dépenses dans divers Chapitres.

3. Lors de sa 85^{ème} session (Rome, 4 octobre 2018), la Commission des Finances a pris note des ajustements au Budget et aux Comptes pour l'exercice 2018 et a autorisé le Secrétariat à utiliser l'excédent de l'exercice 2017 - dans la mesure nécessaire - pour les activités proposées par le Secrétaire Général (voir l'Annexe, note 1 aux Recettes ajustées) et a recommandé à l'Assemblée Générale d'approuver les ajustements au Budget et aux Comptes pour l'exercice 2018 (UNIDROIT 2017 – F.C. (85) 8, para. 16).

4. *A la lumière des considérations qui précèdent, l'Assemblée Générale, lors de sa 77^{ème} session, est invitée à prendre note des prévisions des recettes et des dépenses pour l'exercice financier 2018 et à approuver les ajustements au Budget de l'exercice financier 2018, tels qu'ils figurent en Annexe.*

ANNEXE

AJUSTEMENTS AU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER 2018

RECETTES¹ (en Euro)

	2018		
	Budget	Recettes effectives	Solde
Revenu			
Excédent des exercices financiers précédents ¹	0,00	83.510,15	83.510,15
Chapitre 1: Contributions des Etats membres			
Art. 1 (Contributions des Etats membres) ²	2.223.870,00	2.094.386,32	-129.483,68
Chapitre 2: Autres recettes			
Art. 1 (Intérêts)	1.000,00	1.000,00	0,00
Art. 2 (Contributions aux frais généraux)	15.000,00	15.000,00	0,00
Art. 3 (Vente des publications)	17.000,00	6.000,00	-11.000,00
Chapitre 3: Divers			
Crédit remboursement taxes ³	15.000,00	15.000,00	0,00
Total des recettes	2.271.870,00	2.214.896,47	-56.973,53

NOTES EXPLICATIVES SUR LES RECETTES AJUSTEES

¹ Les comptes définitifs de l'exercice financier 2017 montrent un excédent de € 83.510,15. Selon la pratique budgétaire en vigueur depuis 2012, aucun excédent ou déficit anticipé du budget n'est pris en compte pour la préparation des estimations des exercices financiers suivants et dans les calculs des contributions des Etats membres. L'emploi des excédents est réglementé par l'article 38(4) du Règlement d'UNIDROIT. Ce montant est indiqué ici parce le Secrétaire Général a demandé et obtenu l'autorisation de la Commission des Finances, conformément au paragraphe 4 de l'article 38, lors de sa 85^{ème} session (Rome, 4 octobre 2018), d'utiliser, dans la mesure nécessaire, cet excédent pour: a) couvrir les frais de voyage supplémentaires liés à l'examen de projets éventuels du nouveau Programme de travail 2020-2022 et aux efforts visant à augmenter le nombre de membres d'UNIDROIT; b) soutenir la mise au point des instruments clés du Programme de travail actuel pour 2016-2019; et c) soutenir, si nécessaire, la mise en œuvre du nouveau système de sécurité sociale (voir UNIDROIT 2018 - F.C. (85) 8, paragraphes 10, 12 à 16). Les informations relatives aux dépenses effectuées conformément à cette autorisation figureront dans les prochains documents de la Commission des Finances et de l'Assemblée Générale, notamment lors du premier examen des Comptes de l'exercice financier 2018, qui sera examiné lors de la 86^{ème} session de la Commission des Finances (Rome, printemps 2019), ainsi que les modifications définitives du Budget et des Comptes pour l'exercice financier 2018, qui seront examinées lors de la 87^{ème} session de la Commission des Finances (Rome, automne 2019) et de la 78^{ème} session de l'Assemblée Générale (Rome, décembre 2019).

² Le niveau des arriérés et des retards dans le paiement des contributions de l'exercice financier 2017 étant conforme à la tendance moyenne, le Secrétariat estime prudent d'anticiper un déficit modéré concernant les contributions des Etats membres en 2018, mais ne demande pas de fonds supplémentaires. Le Secrétariat propose de compenser autant que possible ce déficit dans les recettes en 2018 par une réduction des dépenses dans divers Chapitres.

³ En vertu de l'Accord de remboursement des taxes UNIDROIT-Etats-Unis, UNIDROIT attend le remboursement des taxes, pour cette année, d'un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique employé à UNIDROIT au moment de la rédaction du présent document.

DEPENSES (en Euro) ¹

	Budget	Prévision	Solde
Chapitre 1 – Frais de réunions et de déplacements ¹			
Art. 1 (Conseil de Direction et Comité Permanent) ²	50.000,00	44.400,28	5.599,72
Art. 2 (Commissaire aux comptes)	4.500,00	4.500,00	0,00
Art. 3 (Tribunal administratif)	0,00	0,00	0,00
Art. 4 (Comités d'experts)	120.000,00	120.000,00	0,00
Art. 5 (Missions et promotion des travaux)	50.000,00	50.000,00	0,00
Art. 6 (Interprètes)	36.000,00	36.000,00	0,00
Art. 7 (Représentation)	8.000,00	8.000,00	0,00
Total partiel	268.500,00	262.900,28	5.599,72
Chapitre 2 – Rémunérations			
Art.1 (Traitement personnel Cat. D, P et GS et consultant) ³	1.179.293,00	1.124.293,00	55.000,00
Art. 2 (Rémunérations collaborateurs occasionnels) ⁴	20.000,00	32.000,00	-12.000,00
Art. 3 (Remboursement impôts) ⁵	15.000,00	15.000,00	0,00
Total partiel	1.214.293,00	1.171.293,00	43.000,00
Chapitre 3 – Charges sociales			
Art. 1 (Assurance invalidité, vieillesse, maladie) ⁶	414.327,00	404.327,00	10.000,00
Art. 2 (Assurance accidents)	9.000,00	8.786,45	213,55
Art. 3 (Indemnité personnel à la retraite)	2.250,00	2.250,00	0,00
Total partiel	425.577,00	415.363,45	10.213,55
Chapitre 4 – Frais d'administration			
Art. 1 (Papeterie) ⁷	20.000,00	14.202,09	5.797,91
Art. 2 (Téléphone, télécopie et Internet) ⁸	23.000,00	15.000,00	8.000,00
Art. 3 (Correspondance)	11.500,00	11.500,00	0,00
Art. 4 (Divers)	5.000,00	5.000,00	0,00
Art. 5 (Impression des publications)	15.000,00	15.000,00	0,00
Total partiel	74.500,00	60.702,09	13.797,91
Chapitre 5 – Frais d'entretien			
Art. 1 (Electricité)	20.000,00	20.000,00	0,00
Art. 2 (Chauffage)	20.000,00	20.000,00	0,00
Art. 3 (Eau)	7.000,00	7.000,00	0,00
Art. 4 (Assurance de l'immeuble)	12.000,00	12.000,00	0,00
Art. 5 (Equipement de bureau)	26.000,00	26.000,00	0,00
Art. 6 (Entretien de l'immeuble, charges pour services publics)	30.000,00	30.000,00	0,00
Art. 7 (Louage d'ouvrage)	45.000,00	45.000,00	0,00
Total partiel	160.000,00	160.000,00	0,00
Chapitre 6 – Bibliothèque			
Art. 1 (Achat de livres)	90.000,00	90.000,00	0,00
Art. 2 (Reliure)	9.000,00	9.000,00	0,00
Art. 3 (Logiciel)	30.000,00	30.000,00	0,00
Total partiel	129.000,00	129.000,00	0,00
Total des dépenses	2.271.870,00	2.199.258,82	72.611,18

NOTES EXPLICATIVES SUR LES DEPENSES AJUSTEES

¹ Sauf indication contraire, les dépenses moins importantes que prévues découlent des mécanismes de contrôle des dépenses adoptés par le Secrétariat compte tenu du déficit prévu suite au non-paiement des contributions pour l'exercice en cours.

² Les économies faites dans cet article du Budget ont été possibles grâce à l'initiative des Gouvernements de couvrir les frais de voyage des membres du Conseil de Direction, et aux efforts déployés par le Secrétariat en vue d'aider les membres du Conseil de Direction dans l'achat de leurs billets, de façon à profiter de tarifs avantageux, limitant de fait les frais de voyage.

³ Les économies réalisées au titre de cet article du Budget résultent de la vacance temporaire du poste de Secrétaire Général. Le nouveau Secrétaire Général, le Professeur Ignacio Tirado, a pris ses fonctions le 27 août 2018.

⁴ Le Secrétariat prévoit de couvrir les frais supplémentaires estimés avec des fonds supplémentaires qui ont été reçus de Aviareto en 2017 conformément à un accord de licence de cinq ans en vertu duquel UNIDROIT fournit une version électronique de la troisième édition du Commentaire officiel du Protocole aéronautique de Sir Roy Goode à Aviareto, à la disposition des utilisateurs du Registre international (voir aussi note explicative 2 du projet de Budget – Recettes, UNIDROIT 2017 – A.G. (76) 8).

⁵ Il y a un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique employé à UNIDROIT au moment de la rédaction du présent document, pour lequel le remboursement des taxes, pour cette année, doit être effectué par UNIDROIT (voir également la note 3 des recettes ajustées).

⁶ Les économies réalisées au titre de cet article du Budget résultent également de la vacance temporaire du poste de Secrétaire Général (voir également la note 3 ci-dessus).

⁷ Les économies réalisées au titre de cet article du Budget sont dues, au moins en partie, à la mise en œuvre d'une nouvelle politique d'économie de papier, conformément à la recommandation de l'Assemblée Générale (UNIDROIT 2017 - A.G. (76) 10, para. 35 à 39).

⁸ Les économies réalisées au titre de cet article du Budget sont dues, au moins en partie, à l'utilisation accrue des réseaux de communications et des services de téléconférence (par exemple, Skype, GoToMeeting).